

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°21/10/06/003**

**OBJET : Prise en charge financière par la commune des travaux de mise en conformité du branchement eaux usées de la propriété située 9 rue de Bellevue.**

Monsieur PRESLE expose que le propriétaire de la parcelle située au CENDRE, 9 rue de Bellevue, a fait intervenir son assureur Protection Juridique, dans le but de trouver une solution amiable suite à un mauvais diagnostic d'assainissement sur son terrain.

En effet, la commune, compétente en matière d'assainissement jusqu'à fin 2016, a réalisé un diagnostic sur cette propriété le 17 décembre 2012, diagnostic fourni lors de la vente de ce bien en 2013. Ce rapport technique précisait que le branchement était bien conforme au règlement d'assainissement communal.

Or, en 2019, il s'est avéré, après une intervention de SUEZ à la demande du propriétaire, qu'une fosse septique enterrée sous le garage n'était pas raccordée au réseau d'assainissement de la commune, contrairement aux informations figurant dans l'attestation en date du 17 décembre 2012.

De ce fait, l'administré a contacté la commune en septembre 2020 pour signaler ce défaut de raccordement au réseau d'assainissement, erreur confirmée par les Services Techniques Municipaux. Son assureur Protection Juridique, par courriers des 21 avril et 6 mai 2021, a proposé une solution amiable, consistant à remettre aux normes le branchement d'assainissement en supprimant la fosse septique et en créant un raccordement au réseau d'assainissement. La prise en charge financière incomberait totalement la commune.

Cette remise aux normes a été chiffrée à la somme de 1 692,05 € TTC répartie comme ci-dessous :

- Devis de la société OSIS concernant le nettoyage de la fosse septique arrêté à la somme de 255,28 € TTC,
- Et devis de la société MABRUT correspond aux travaux d'ouverture de la dalle du garage, au remplissage de la fosse septique et à la modification du branchement d'assainissement d'un montant de 1 436,77 € TTC.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis favorable rendu par la commission « finances » lors de sa séance du 27 septembre 2021,
- et d'autoriser la commune à financer cette mise en conformité du branchement d'assainissement de la propriété située 9 rue de Bellevue et faire réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 11/10/2021  
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.